

PROTÉGER MA MÈRE AGÉE

Par [Profil supprimé](#) Posté le 15/07/2013 à 13h11

mon frère agé de 50 ans malade de l'acool vit encore sous le même toit que ma mère agée de 80 ans, la nuit il joue de la musique ou écoute de la musique jusqu'à 4 heures du matin. Je voudrais pouvoir rendre une vie calme pour ma mère en éloignant mon frère. de plus il possède sa propre maison. Comment puis-je l'obliger a quitter le domicile de ma mère, existe-il une loi qui empêcheront mon frère à continuer de nuire à ma mère? Merci d'avance